

Lauréats concours du 1^{er} degré affectés au sein de l'académie de Créteil

ATTENTION : Votre inscription à l'Inspé pour la rentrée 2021 est obligatoire Si vous êtes EFS en alternance.

Cette démarche est impérative et doit être effectuée dans les plus brefs délais car vos identifiants numériques, certificats de scolarité et carte d'étudiant ne vous seront transmis qu'à la finalisation de votre inscription administrative.

Modalités d'inscription administrative :

Vous allez recevoir une invitation pour remplir le dossier d'inscription en ligne. Cette invitation nominative va vous être envoyée à l'adresse électronique que vous avez indiquée lors de votre inscription au concours.

Si vous n'avez rien reçu après les dates indiquées sur le site internet de l'Inspé (<https://inspe.u-pec.fr/scolarite/candidatures-et-inscriptions>) contactez le service de la scolarité de l'Inspé : <https://support-inscription.u-pec.fr/>

Attention, lors de votre inscription en ligne, vous devrez fournir votre attestation d'acquiescement de la Contribution vie étudiante et de Campus (CEVC*) en plus des autres justificatifs. Vous pourrez prendre connaissance des modalités de paiement de ce droit sur le site <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

* : La CVEC permet de développer des services utiles dans votre quotidien, dans votre établissement et le Crous de votre académie.

- Pour votre santé : Accéder plus facilement aux soins sur le campus et rénover la politique de prévention.
- Pour favoriser l'accompagnement social
- Pour soutenir vos initiatives en finançant davantage de projets et d'associations étudiantes.
- Pour développer la pratique sportive sur les campus
- Pour faire vivre l'art et la culture dans les établissements d'enseignement supérieur